



Service de l'accès et de la protection de l'information

1701, rue Parthenais, UO1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1911 053

Le 22 janvier 2020

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le programme ACCES Cannabis.*

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 novembre 2019, visant à obtenir tout document permettant de voir dans le cadre du programme Actions concertées pour contrer les économies souterraines sur le cannabis (ACCES Cannabis) :

1. « le nombre d'arrestations (...) et ce depuis sa création »;
2. « combien de personnes parmi celles qui ont été arrêtées (...) avaient des permis de culture de cannabis médical accordés par Santé Canada ».

En réponse au point # 1 de votre demande, nous vous transmettons le tableau ci-après faisant état des renseignements demandés, soit le nombre d'arrestations réalisées par la Sûreté du Québec (SQ) dans le cadre des interventions financées par le programme ACCES Cannabis pour la période allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Afin d'apprécier le tableau à sa juste valeur nous désirons vous mettre en garde que les statistiques transmises sont **uniquement pour la Sûreté du Québec** dans le cadre du programme ACCES Cannabis. Par conséquent, les données présentées ci-après ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives du total des arrestations réalisées pour l'ensemble du programme ACCES Cannabis.

NOMBRE D'ARRESTATIONS RÉALISÉES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PROGRAMME ACCES CANNABIS PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2019	
2018-2019⁽¹⁾	88
2019-2020⁽²⁾	168

Source : Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec

Mise à jour : 30 septembre 2019

(1) Les données s'échelonnent du 1er octobre 2018 au 31 mars 2019.

(2) Les données s'échelonnent du 1er avril 2019 au 30 septembre 2019

Relativement au point #2, nous vous informons que la Sûreté du Québec ne détient pas les renseignements demandés, car nous ne procédons pas à la comptabilisation de cette donnée. Par conséquent, la Sûreté du Québec ne peut donc donner suite à cette section de votre demande, en raison de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*.

À titre informatif, si vous désirez obtenir les données relatives à l'ensemble du programme ACCES Cannabis, nous vous suggérons de vous adresser au responsable de l'accès aux documents du Ministère de la Sécurité publique aux coordonnées suivantes :

Gaston Brumatti
 Responsable de l'accès aux documents et de la
 protection des renseignements personnels
 Direction générale des affaires ministérielles
 Ministère de la Sécurité publique

2525, boul. Laurier, tour Laurentides, 5^e étage
 Québec (QC) G1V 2L2
 Tél. : 418 646-6777, poste 11008
 Téléc. : 418 643-0275
 Courriel : acces-info@msp.gouv.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Wafaa Imlahi Chaer
 Responsable de l'accès aux documents
 et de la protection des renseignements personnels